

Crédit à la consommation

Un outil de financement régulé au service des ménages



Un crédit à la consommation est une opération qui consiste en un prêt d'argent avec intérêt, pour financer un bien ou un service. Le crédit est un contrat signé entre deux personnes, le prêteur qui s'engage à mettre une somme d'argent à disposition et l'emprunteur qui s'engage à la rembourser, intérêts et principal.

50%

Les sociétés adhérentes de l'ASF, filiales de la grande distribution, des constructeurs automobiles et du secteur bancaire, représentent près de **50%** de l'encours de l'ensemble des établissements prêteurs.

Comment?

Le crédit est distribué:

- soit directement par le prêteur lui-même,
- soit par l'intermédiaire de commerçants sur le lieu de vente



Le crédit à la consommation: un marché profondément transformé

Structure du marché lourdement modifiée, notamment par les lois Lagarde et Hamon (2010 et 2014).

Percée de nouveaux acteurs moins régulés (FinTech, agrégateurs...).

Défis technologiques et structurels inédits (recours croissant aux canaux de distribution digitaux, dématérialisation des opérations; évolution des modes de consommation avec glissement du financement de la propriété vers celui de l'usage).

Gamme de crédits proposés:

Chaque catégorie de crédit à la consommation répond à un besoin spécifique:

Crédit affecté: mise à disposition des fonds pour l'achat d'un bien ou d'un service déterminé. Le contrat de crédit et le contrat de vente sont liés, ce qui est une protection pour l'emprunteur utilisé principalement sur le lieu de vente.

Prêt personnel: crédit non affecté, le client est libre d'utiliser les fonds prêtés à sa convenance délivré directement par un établissement de crédit.

Location avec option d'achat: mise à disposition d'un bien financé contre paiement de loyers. La levée de l'option d'achat permet de devenir propriétaire du bien, le cas échéant utilisée pour le financement d'automobiles.

Crédit renouvelable: mise à disposition d'une enveloppe de crédit qui se reconstitue au fil des remboursements —> associé généralement à une carte de crédit.

Les actions de l'ASF pour promouvoir le crédit responsable :

Pédagogie: participation à la stratégie nationale d'éducation financière, à l'Institut pour l'Education Financière du Public, élaboration de livrets pédagogiques en concertation avec les associations de consommateurs.

Conseil budgétaire: participation au réseau de Points Conseil Budget (expérimentation et Comité de pilotage) qui a débuté en 2016 et en cours de généralisation.

Prévention du surendettement: mise en œuvre active de la charte AFECEI sur la détection et le traitement des clients en situation de fragilité financière.

Préconisations relatives au financement affecté à l'installation de panneaux photovoltaïques.



Les adhérents de l'ASF proposent des solutions de financements aux entreprises (crédit-bail, Sofergie et affacturage) et aux ménages (crédit à la consommation et à l'habitat). Ils offrent également une gamme de services financiers (cautions), de services d'investissement et de titrisation. Ils financent 20% des crédits au secteur privé.



Consumer credit

A regulated financing tool for households



Consumer credit is a transaction in which a loan of money with interest finances a good or a service. The credit is a contract signed between two people, the lender who makes available an amount of money and the borrower who commits to repay it, both interest and principal.

50%

The member companies of the ASF - subsidiaries of the retail sector, car manufacturers and the banking sector - represent nearly **50%** of the outstanding amount of all lending institutions.

How?

The credit is distributed:

- Directly by the lender,
- Through shopkeepers at the point of sale.



Consumer credit: a completely transformed market

French market structure changed in depth, in particular by the Lagarde and Hamon laws (2010 and 2014).

Arrival of new and less regulated players (FinTech, aggregators...).

New technological and structural challenges (increased use of digital distribution channels, de-materialization of operations; change in consumer habits with a move from ownership financing to usage financing).

The range of loans offered:

Each kind of consumer credit meets a specific need.

Loan for a specific purpose:
funds made available to buy
a predetermined good or service. The
credit contract and the sale contract are
linked, protecting the borrower
used mainly on the point of sale.

Lease with purchase option:
the asset becomes available
against payment of a rent. The purchase
option gives the user the possibility
to become owner of the good — used
for automobile finance.

Personal loan: loan not linked to a specific product or service, the client can use the funds for any purpose delivered directly by a financial institution.

Revolving credit: provision of a credit envelope that is replenished as repayments are made penerally linked to a credit card.

ASF initiatives to promote responsible credit:

Education: actively involved in the national financial education strategy defined by the Institute for Public Financial Education, development of educational booklets with consumer groups.

Budget advice: actively involved in the 'Points Conseil Budget' (Budget advice points) (experimentation and steering committee) which started in 2016 and is currently being generalised.

Preventing over-indebtedness: implementation of the AFECEI charter to detect and deal with financially fragile clients.

Recommendations for the financing of solar panels.

